

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 24/1146 :**

Mise à disposition du Complexe sportif et du Gymnase de la Ligne des Bambous au Centre d'Haltherophilie et de Remise en Forme Mahavéli

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur ADAME Ravat).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, VALY Nazir, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Accusé de réception en préfecture  
974 219740104 20230405-24-1146-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2023  
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°24/1146 : Mise à disposition du Complexe sportif et du Gymnase de la Ligne des Bambous au Centre d'Haltérophilie et de Remise en Forme Mahavéli.**

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville a été sollicitée par le Centre d'Haltérophilie et de Remise en Forme Mahavéli, afin que lui soient mis à disposition à titre gratuit, certains sites et équipements sportifs sur lesquels seront organisées une compétition de Crossfit.

Plus de trois cent athlètes participeront à cette première sur le territoire communal les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023.

Les sites retenus :

- Le Complexe Sportif et le gymnase de la Ligne des Bambous
- La piscine de la Ravine des Cabris

Toutefois, les emprises faisant partie du patrimoine communal et Départemental, elles appartiennent donc au domaine public des collectivités..

Dans ces conditions, cette mise à disposition se formalise par une convention d'occupation temporaire du domaine public communal et Départemental par convention de gestion de l'équipement.

La convention sera consentie pour une durée de 2 jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER, la convention d'occupation temporaire précaire et révocable du domaine public annexée à titre gratuit.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE